



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 10 août 2022

SÉCHERESSE

Incendies : renforcement des mesures et interdiction des feux en Moselle

Le département de la Moselle connaît actuellement une situation de sécheresse préoccupante, des vagues de chaleur successives ainsi que de nombreux départs de feux constatés.

Face à cette situation, le préfet de la Moselle a décidé de prendre les mesures suivantes sur l'ensemble du département, à compter du 10 août :

- Interdiction des feux d'artifice ;
- Interdiction des feux de type bûcher ;
- Interdiction des feux festifs en milieu naturel comme les feux de camp ou les barbecues ;
- Interdiction d'allumer tout type de feux dans les massifs forestiers, les boisements et les plantations ;
- Interdiction de fumer dans les massifs ou sur les voies qui les traversent ;
- Interdiction d'effectuer des lâchers de lanternes volantes.

Il est recommandé de reporter tous les travaux, agricoles ou forestiers notamment, susceptibles d'engendrer des départs de feux.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (téléphonez au 112, 114 ou 18) avec calme et précision ;
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu ;
- Respirez, si possible, à travers un linge humide ;
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

Plus d'informations : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle